



Commission
européenne

Gouverner une éducation et un accueil de qualité pour les jeunes enfants dans un contexte de crise mondiale. Premiers enseignements tirés de la pandémie de COVID-19

Résumé analytique



Education and
Training

Contacteur l'UE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service :

- via un numéro gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs peuvent facturer ces appels),
- au numéro standard suivant : +32 22999696 ou
- par e-mail via : https://europa.eu/european-union/contact_fr

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2021

© Union européenne, 2021

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Ce document a été préparé pour la Commission européenne ; cependant, il ne reflète que le point de vue des auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Toute utilisation ou reproduction de photos de tout autre matériel dont l'Union européenne ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question. Image(s) © [carloscastilla + 11900361], 2012. Source : [depositphotos.com]

Merci de citer cette publication comme suit :

Van Laere, K., Sharmahd, N., Lazzari, A., Serapioni, M., Brajčević, S., Engdahl, I., Heimgaertner, H., Lambert, L., & Hulpia, H. (2021). 'Gouverner une éducation et un accueil de qualité pour les jeunes enfants dans un contexte de crise mondiale. Premiers enseignements tirés de la pandémie de COVID-19', rapport NESET, Résumé analytique, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. doi: 10.2766/273709.

À PROPOS DE NESET

NESET est un réseau consultatif d'experts travaillant sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation.

La Direction générale pour l'éducation et la culture de la Commission européenne est à l'initiative de la création de ce réseau, qui a succédé à NESSE (2007- 2010), NESET (2011-2014) et NESET II (2015-2018).

PPMI est responsable de l'administration du réseau NESET. Pour toute demande, veuillez nous contacter à : info-neset@ppmi.lt.

AUTEURS :

Katrien VAN LAERE, VBJK (Centre pour l'innovation dans la petite enfance), Belgique

Nima SHARMAHD, VBJK (Centre pour l'innovation dans la petite enfance), Belgique

Arianna LAZZARI, Université de Bologne, Italie

Martino SERAPIONI, Université de Bologne, Italie

Sanja BRAJKOVIĆ, Ouvrir l'Académie pas à pas, Croatie

Ingrid ENGDahl, Université de Stockholm, Suède

Henriette HEIMGAERTNER, Académie internationale de Berlin, Allemagne

Liesbeth LAMBERT, VBJK (Centre pour l'innovation dans la petite enfance), Belgique

Hester HULPIA, VBJK (Centre pour l'innovation dans la petite enfance), Belgique

PPAIRS RÉVISEURS :

Dragana AVRAMOV, Coordinatrice scientifique de NESET

Kitty STEWART, Professeur agrégé en politique sociale, École d'économie et de sciences politiques de Londres et directeur associé, Centre d'analyse de l'exclusion sociale (CASE)

ÉDITEUR LINGUISTIQUE :

James NIXON, Relecteur/correcteur freelance

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture
Direction A - Stratégie politique et évaluation
Unité A.4 - Politique et évaluation fondées sur des preuves

E-mail : eac-unite-a4@ec.europa.eu

Commission européenne
B-1049 Bruxelles

DONNEUR D'ORDRES :

PPMI

Gedimino ave. 50, LT - 01110

Vilnius, Lituanie

Téléphone : +370 5 2620338

Fax : +370 5 2625410

www.ppmi.lt

Directeur : Rimantas Dumčius

REMERCIEMENTS :

Nous tenons à remercier tous les acteurs des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants qui ont été interrogés ou consultés pour les rapports de données en Belgique (Flandre), en Croatie, en Allemagne (Berlin), en Italie et en Suède. En outre, nous remercions les personnes suivantes pour leurs commentaires fructueux et/ou leur soutien technique : Ayça Alaylı, Sandra Van der Mespel, le Dr Jan Peeters et le Prof. Michel Vandebroek. Enfin, nous adressons des remerciements particuliers au groupe PPMI et à la Commission européenne, DG Éducation et Culture. Sans leur soutien financier, cette étude exploratoire n'aurait pas été possible.

Résumé analytique

Ce rapport explore les différentes manières dont les États membres de l'Union européenne (UE) ont tenté de garantir des services d'EAJE (Éducation et Accueil des Jeunes Enfants) de haute qualité pour les enfants et les familles à l'ère de la COVID-19. La raison d'être du rapport repose sur les « conclusions du Conseil européen concernant la lutte contre la COVID-19 dans l'éducation et la formation », qui stipulent que les États membres doivent partager les informations et les meilleures pratiques et continuer à échanger des informations sur les moyens possibles de s'adapter à cette nouvelle situation en matière d'éducation et de formation (Conseil de l'Union européenne, 2020).

Tous les enfants, et en particulier ceux qui sont les plus défavorisés socialement, risquent de compter parmi les plus grandes victimes de la pandémie (Organisation mondiale de la santé, 2020 ; Muroga et al, 2020) en raison tant de l'impact socio-économique de la crise sur leurs familles, que des conséquences des mesures prises pour contenir le virus, qui affectent leur apprentissage et leur bien-être (Nations unies, 2020). En interconnectant ses fonctions – éducatives (investir dans le bien-être, l'apprentissage et la participation des enfants), sociales (soutenir les familles dans l'éducation de leurs enfants) et économiques (aider les parents à combiner travail et responsabilités domestiques) – l'EAJE peut jouer un rôle clé pour aider tous les enfants et toutes les familles à faire face à la crise, et en particulier ceux qui risquent l'exclusion sociale. L'EAJE peut grandement contribuer à briser les cycles de la pauvreté et de la discrimination, comme l'indiquent déjà de nombreux documents de l'UE (Commission européenne, 2013 ; Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2018 ; Commission européenne, 2021a ; 2021b). La situation engendrée par la pandémie de COVID-19 peut donc représenter une opportunité pour le secteur de l'EAJE de revisiter son identité et d'évaluer les leçons apprises, tant en termes de pratique quotidienne après l'urgence, que comme possible préparation aux crises futures.

L'objectif central de cette étude est d'examiner quelles mesures ont été prises par certains États membres de l'UE – deux pays (la Suède et la Croatie), ainsi que trois régions (la Flandre en Belgique, Berlin en Allemagne et l'Emilie-Romagne en Italie) – pour faire face à la crise de la COVID-19 durant la première année de la pandémie (mars-décembre 2020), afin de garantir des services d'éducation et d'accueil de qualité pour les enfants et les familles. Cette analyse des stratégies d'adaptation et des enseignements tirés devrait être pertinente pour d'autres États membres et régions de l'UE.

Le Cadre de qualité européen pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (Conseil de l'Union européenne, 2019) a servi de prisme pour explorer des aspects tels que l'accessibilité, le personnel, les programmes, le suivi et l'évaluation, ainsi que les finances et la gouvernance. Après un premier chapitre introductif, le chapitre 2 analyse les effets de la pandémie sur les enfants et les familles, afin d'étudier le rôle que peut jouer l'EAJE pour répondre à leurs besoins en temps de crise. Le chapitre 3 se concentre sur l'impact de la COVID-19 sur les fonctions sociétales de l'EAJE. Le chapitre 4 explore plus en détail les différents aspects qualitatifs qui ont pu être affectés durant cette crise, tandis que le chapitre 5 rend compte des enseignements tirés et des orientations politiques pertinentes.

Les données analysées montrent que l'EAJE a joué un rôle crucial dans la lutte contre les effets négatifs de la pandémie sur les enfants, les familles et les communautés. Toutefois, par rapport aux autres niveaux d'enseignement, l'EAJE semble avoir été l'un des secteurs les plus vulnérables¹ aux décisions politiques prises en réponse à la pandémie de COVID-19, conformément aux conclusions d'autres recherches (Gromada, Richardson et Rees, 2020). Cela souligne la nécessité d'améliorer le profil de l'EAJE dans le cadre des politiques

¹ Par « vulnérable », nous entendons principalement le fait que la priorité a généralement été donnée aux autres niveaux d'enseignement en matière d'accessibilité, de personnel, de programmes, de suivi, de gouvernance et de financement.

du secteur de l'éducation et de l'accueil. En outre, l'importance de l'EAJE doit être reconnue dans le cadre des stratégies d'intervention d'urgence, afin d'accélérer instamment les efforts visant à combler les lacunes en matière d'accès, comme le souligne le dernier document de travail Unicef-Innocenti (Muroga et al., 2020).

Principales conclusions

Compte tenu des domaines du Cadre de qualité européen (Conseil de l'Union européenne, 2019), le rapport souligne les principales conclusions suivantes :

Accessibilité : à l'heure actuelle, les statistiques complètes concernant l'accessibilité de l'EAJE pendant la crise de la COVID-19 ne sont toujours pas disponibles. Cependant, il a été largement rapporté que la pandémie a eu un effet particulièrement négatif sur la fréquentation des structures d'EAJE chez les enfants et les familles socialement défavorisés, dont la participation a été limitée par un grand nombre de facteurs. Certains pays/régions ont eu recours à des mesures politiques pour favoriser l'accès des groupes socialement vulnérables à l'EAJE. L'accès prioritaire a été adopté dans certains cas pour atteindre cet objectif. En Allemagne (Berlin) et en Belgique (Flandre), les familles socialement défavorisées se sont vu attribuer un statut prioritaire pour les services d'EAJE, tant pendant les phases de confinement que de réouverture. Les autorités croates ont mis en œuvre des réductions temporaires à grande échelle des frais, dans le but de garantir des options d'EAJE abordables pour tous les travailleurs clés et les ménages à deux revenus ne disposant pas d'autres modes de garde. Des initiatives de sensibilisation ont également été mises en place dans certains contextes. En Italie, les directives gouvernementales ont souligné l'importance pédagogique de transitions soigneusement planifiées pour le « retour » dans les structures d'EAJE, afin de rendre le processus de « refamiliarisation » entre les familles, les enfants et le personnel aussi accueillant et inclusif que possible. Toutefois, garantir un large accès à l'EAJE au niveau structurel reste en général un défi.

Personnel : l'urgence COVID-19 a mis en évidence de manière plus explicite la manière dont la qualité de l'EAJE dépend dans une large mesure du niveau de soutien reçu par son personnel. Néanmoins, la reconnaissance et le soutien accordés au personnel des structures d'EAJE varient selon les contextes. En Suède et en Allemagne (Berlin), les professionnels de l'EAJE ont reçu de nombreux éloges pour leur contribution cruciale au bien public pendant les mois les plus difficiles du confinement. Cependant, même dans ces cas, leurs voix n'ont pas toujours été prises en compte lors de l'élaboration de recommandations et de mesures concernant l'EAJE. En Belgique (Flandre) et en Italie – deux pays dotés d'un système d'EAJE « divisé »² – le personnel travaillant avec des enfants âgés de 0 à 3 ans a déclaré ne pas se sentir reconnu. Le personnel des structures d'EAJE en Croatie a également déclaré se sentir sous-estimé. En termes de soutien, les cadres d'accompagnement pédagogique et les programmes de développement professionnel continu (DPC) sont devenus essentiels pour le personnel des structures d'EAJE tout au long de la crise. En Croatie, les programmes de DPC ont été rapidement convertis en activités en ligne, ce qui a eu pour double conséquence, d'une part un manque de contact en face à face, et d'autre part une augmentation de la participation du personnel par rapport aux périodes pré-COVID (en raison d'un accès plus facile à la formation en ligne pour les participants des régions éloignées). En Belgique (Flandre), l'accompagnement pédagogique en personne dans les petites structures d'EAJE a été supprimé, tandis que le personnel des établissements préscolaires a signalé une augmentation globale de l'offre de

² Les systèmes d'EAJE peuvent être intégrés ou divisés : dans le premier cas, les structures pour enfants âgés de 0 à 6 ans sont gérées de manière intégrée sous les auspices du même ministère (comme en Suède, en Croatie et à Berlin) ; dans le second cas, il existe une division institutionnelle entre les structures pour enfants âgés de 0 à 3 ans et celles pour enfants âgés de 3 à 6 ans, qui sont gérées par des ministères différents (comme en Belgique et en Italie, bien que cette dernière soit actuellement dans une phase de transition de la division à l'intégration). Les deux systèmes entraînent un certain nombre de conséquences sur le niveau de formation initiale et continue des professionnels de l'EAJE, les conditions de travail, la gestion et la gouvernance.

programmes d'orientation par rapport aux années précédentes. En Italie, les structures d'EAJE pour les moins de 3 ans ont pu s'appuyer sur un encadrement interne traditionnel par des coordinateurs pédagogiques. Ceci a montré un certain degré d'efficacité dans le réaligement des pratiques pédagogiques avec les protocoles de santé qui changent fréquemment. Les établissements préscolaires publics, quant à eux, ont subi une suspension quasi totale des programmes de formation continue et des programmes d'encadrement. D'une manière générale, plus les structures d'EAJE ont eu accès à des dirigeants ou à des encadrants qui combinaient vision pédagogique et capacité de pilotage, plus elles ont été en mesure de faire face à la nature imprévisible de la crise. En ce qui concerne le matériel de protection, on a constaté un manque général d'approvisionnement de bonne qualité pour le personnel des structures d'EAJE, ce qui a eu une influence négative sur le niveau d'anxiété des professionnels. La continuité du salaire est une autre question cruciale à aborder. Dans certains des pays/régions examinés (par exemple, la Suède), le personnel des structures d'EAJE a été rémunéré pendant toute la durée de la pandémie (y compris pendant le confinement), tandis que dans d'autres (par exemple, la Croatie), le personnel a été moins rémunéré ou s'est retrouvé temporairement au moins partiellement au chômage. Des efforts plus importants sont nécessaires de la part de certains gouvernements pour planifier des mesures de compensation pour les structures d'EAJE, en particulier celles du secteur privé. Ces questions revêtent une importance particulière, d'autant que la pénurie de personnel est un problème généralisé, tant durant la pandémie qu'au-delà.

Programmes : la suspension temporaire des activités en personne en raison de l'urgence COVID-19 a entraîné une réadaptation des pratiques pédagogiques et le développement des capacités informatiques au sein des organisations d'EAJE. L'un des plus grands défis de ce processus semble avoir été de promouvoir la participation et l'autonomie des enfants dans un contexte où (pour des raisons d'hygiène) certains matériels ne peuvent plus être utilisés, les groupes ne peuvent pas être mélangés, etc. En fait, ces défis sont autant d'occasions de repenser le matériel et les activités en fonction des objectifs et de la vision. De nombreux professionnels (par exemple à Berlin, en Italie, en Belgique (Flandre)) ont constaté que le fait de travailler dans des « bulles » avec une continuité des membres du personnel a permis d'offrir une pédagogie plus chaleureuse et plus holistique aux jeunes enfants, donnant au personnel plus de temps pour observer et travailler de manière centrée sur l'enfant. Les professionnels ont également été confrontés à des difficultés dans leurs relations avec les familles, les contacts en face à face étant limités ou inexistant. Bien que les structures d'EAJE aient développé d'autres moyens d'impliquer les parents et d'entrer en contact avec eux, l'absence de contact en personne s'est avérée très difficile. Parallèlement, la numérisation accélérée des structures d'EAJE, dictée par la nécessité d'améliorer la communication coopérative entre le personnel et les familles, a entraîné un bond significatif des compétences numériques du personnel des structures d'EAJE. En Croatie, le développement de l'infrastructure informatique aurait amélioré la transparence des structures d'EAJE aux yeux des familles, notamment en termes de possibilités de communication et de canaux d'échange.

Suivi et évaluation : les données montrent que les éléments de « soutien » des processus de suivi (par opposition aux éléments de « contrôle ») ont été appréciés par le personnel des structures d'EAJE pendant la crise. Par exemple, en Belgique (Flandre), le secteur préscolaire (entre 2,5 et 6 ans) a connu une évolution, passant d'audits de contrôle externes par l'inspection à des visites ayant un rôle de soutien. En Allemagne (Berlin), les procédures d'auto-évaluation établies ont continué à être appliquées au niveau des structures pendant toute la durée de l'urgence, conformément aux directives régionales. En Italie, en l'absence de mesures nationales visant spécifiquement l'évaluation de l'EAJE dans l'ensemble du secteur, la gestion de la qualité dans les structures d'EAJE municipales a continué à être effectuée en interne par les coordinateurs pédagogiques dans un cadre collégial.

Gouvernance et financement : la réponse à la crise a exigé à la fois une prise de décision rapide et une collaboration globale. La fragmentation institutionnelle est donc apparue comme un défi majeur de la gouvernance dans tous les pays/régions analysés. Les pays/régions comme la Suède et l'Allemagne (Berlin) (tous deux dotés de systèmes intégrés d'EAJE), qui étaient bien organisés et financés en tant que systèmes intégrés, ont semblé pouvoir faire face à la crise sans devoir prendre des mesures extrêmes pour assurer la viabilité du secteur de l'EAJE. En Belgique (Flandre) et en Italie, en revanche, davantage d'énergie et de ressources ont été nécessaires pour aligner les différents niveaux du système d'EAJE divisé et fragmenté. En Belgique (Flandre), les municipalités ont dû faire face à des défis importants pour établir des protocoles régissant la coopération entre le personnel des crèches et des écoles maternelles. En Italie, les implications des divisions institutionnelles et l'inadéquation de l'offre actuelle ont fait l'objet d'un débat considérable pendant la crise, ce qui a conduit à un renforcement des appels à allouer des lignes budgétaires plus importantes à l'EAJE dans le cadre du plan de relance et de résilience de l'Italie. La coopération entre les structures d'EAJE et les autorités sanitaires a également présenté des défis. Des expériences positives ont été rapportées en Allemagne (Berlin) et en Croatie, où les modes et cadres existants pour la collaboration transinstitutionnelle semblent s'être améliorés à la suite de l'urgence COVID-19. En outre, les données révèlent qu'une communication claire et sans ambiguïté avec le secteur de l'EAJE et avec les familles s'est avérée cruciale pour gérer la crise.

Enseignements tirés et orientations politiques

Les pays de l'UE ont mis en œuvre une variété de réponses politiques à l'urgence COVID-19. Ces réponses ont été informées par différents ensembles d'idées, d'intérêts et de contraintes organisationnelles existantes. Les choix ont été faits à différents niveaux systémiques, en fonction de la structure de gouvernance de chaque contexte. À cet égard, la structure à plusieurs niveaux des systèmes nationaux d'EAJE, caractérisée par la présence de plusieurs niveaux de gouvernance, exige que les interventions soient adaptées au niveau administratif spécifique en question. Les orientations politiques suivantes (voir le chapitre 5 pour le texte complet) sont conceptualisées à un niveau général, de manière à pouvoir être adaptées aux différents contextes européens et aux différents niveaux de gouvernance au sein des systèmes nationaux d'EAJE. Les lignes directrices sont présentées conformément aux cinq piliers de qualité de l'EAJE identifiés par le Cadre de qualité européen (Conseil de l'Union européenne, 2019).

Accessibilité

Il est primordial d'assurer la continuité des relations éducatives avec les enfants et les familles, en particulier durant la période de la pandémie, qui a été caractérisée par des discontinuités dans la fréquentation des structures d'EAJE. Ceci est particulièrement important pour les enfants et les familles en situation socialement défavorisée. Garantir l'accès aux structures d'EAJE durant la pandémie permet donc de préserver les droits des enfants au bien-être, à l'apprentissage, au jeu, à la socialisation et à l'égalité des chances.

Orientations politiques

- 1.1. L'accès à un service d'EAJE de qualité est important pour tous les enfants, en tant que droit de l'enfant émanant de la Convention internationale des droits de l'enfant (1989) et des politiques de l'UE (Socle européen des droits sociaux, 2017 ; recommandation du Conseil sur un système d'EAJE de qualité, 2019). En particulier en temps de crise, l'accès à un service d'EAJE de qualité garantit la prise en compte des droits des enfants à l'éducation, au bien-être, à la socialisation et au jeu.
- 1.2. La recherche de l'inclusivité de l'offre doit rester un objectif clé, même lorsque les politiques sont conçues pour garantir la participation de groupes prioritaires

aux services d'EAJE. Il convient de veiller à ce que les services d'EAJE restent disponibles, accessibles et abordables pour les groupes vulnérables et les familles les plus touchées par l'impact socio-économique de la crise pandémique.

- 1.3. Les autorités nationales, régionales et locales doivent élaborer des stratégies conjointes globales pour atteindre en permanence les groupes les plus vulnérables de la société, en collaboration avec les prestataires de services d'EAJE et les organisations de protection sociale.
- 1.4. Un équipement numérique adéquat et des visites à domicile en personne constituent des outils essentiels pour maintenir une communication régulière avec les enfants et les familles qui ne fréquentent pas les structures d'EAJE.
- 1.5. Il est essentiel d'assurer des transitions chaleureuses et accueillantes entre le domicile et la structure d'EAJE, non seulement pour les enfants et les familles nouvellement inscrits, mais aussi pour ceux qui ont été absents de la structure pendant un certain temps.

Personnel

Assurer la sécurité de l'emploi et une rémunération adéquate pour garantir la motivation et la fidélisation du personnel est essentiel à la pérennité d'un système d'EAJE de qualité en temps de crise et au-delà. Bien que la crise ait mis en évidence l'importance des structures d'EAJE, la reconnaissance sociale globale des professionnels de l'EAJE reste faible. Dans le même temps, la capacité pédagogique et décisionnelle des responsables des structures d'EAJE s'est avérée cruciale pour aider les professionnels de l'EAJE à faire face efficacement à la crise de la COVID-19. En conséquence, il convient de renforcer tant les conditions de travail du personnel des structures d'EAJE que les capacités pédagogiques et politiques des responsables de ces structures.

Orientations politiques

- 2.1. Des mesures structurelles doivent être envisagées pour remédier aux pénuries de personnel dans les services d'EAJE, afin d'éviter de surcharger le personnel existant, ce qui aurait des répercussions négatives sur la qualité de l'éducation et de l'accueil.
- 2.2. Compte tenu de l'importance du maintien des contacts avec les enfants et les familles pendant les périodes prolongées de fermeture des structures d'EAJE, la continuité du salaire du personnel de ces structures doit être garantie.
- 2.3. L'encadrement pédagogique, la réflexion collégiale et la planification ne doivent pas être interrompus pendant la crise et au-delà.
- 2.4. Les conditions et les préoccupations du personnel doivent être reconnues et prises sérieusement en compte par le biais de conseils pédagogiques et de possibilités de développement professionnel. En outre, comme les travailleurs des structures d'EAJE sont exposés à des contacts étroits avec les enfants et les parents dans le cadre de leur travail quotidien, il convient d'envisager la possibilité de les inclure dans les groupes prioritaires pour la vaccination.
- 2.5. Les responsables des structures d'EAJE jouent un rôle clé en apportant un soutien organisationnel, pédagogique et émotionnel à leurs équipes éducatives. Il est crucial qu'une infrastructure décisionnelle adéquate, fonctionnant selon les principes du leadership distribué, soit en place au niveau de chaque institution.
- 2.6. Les responsables des structures d'EAJE doivent avoir la possibilité de s'engager systématiquement dans des initiatives d'apprentissage par les pairs et des

processus de plaidoyer au sein de réseaux professionnels, d'organisations faitières ou de syndicats établis localement.

- 2.7. L'achat et la fourniture d'équipements de protection au personnel ne doivent pas être délégués aux structures d'EAJE de manière individuelle, ni au personnel de ces structures.
- 2.8. Il convient d'investir dans l'amélioration des infrastructures d'information et de communication, car le personnel des structures d'EAJE a beaucoup apprécié les possibilités offertes par les outils numériques pour documenter les expériences des enfants, organiser des réunions et mener des échanges avec les parents.

Programmes

Dans le processus de recherche d'un équilibre entre la mise en œuvre de mesures de sécurité/hygiène et la vision pédagogique de l'EAJE, la priorité doit être donnée à la promotion du bien-être, de la participation et de l'apprentissage des enfants, ainsi qu'à l'établissement de relations significatives et respectueuses avec les familles. La sensibilisation à ces dilemmes – et le soutien aux équipes de professionnels de l'EAJE pour l'adoption d'approches/pratiques innovantes – peut représenter une opportunité pour les structures d'EAJE de revisiter leurs identités pédagogiques dans une perspective qui accorde une valeur égale aux fonctions éducatives et sociales de l'EAJE.

Orientations politiques

- 3.1. Étant donné que les jeunes enfants ont été fortement touchés par les conséquences négatives des confinements et des restrictions pendant la pandémie, les pratiques éducatives et d'accueil adoptées au sein des structures d'EAJE doivent garantir que les droits des enfants à la socialisation, au jeu et à l'apprentissage soient mis en avant.
- 3.2. En temps de crise, les structures d'EAJE peuvent devenir des lieux de résilience, où les enfants peuvent partager leurs expériences vécues et leurs émotions avec des adultes et des pairs par le biais de l'interaction et du jeu. Ce rôle de l'EAJE devient encore plus important si l'on considère l'augmentation des situations familiales difficiles (comme la violence domestique) pendant le confinement.
- 3.3. Le respect des protocoles de sécurité/hygiène ne doit pas entraver l'action et la participation des enfants, ni limiter leur communication et leurs expressions par le jeu, le langage corporel et le mouvement.
- 3.4. Des initiatives spécifiques doivent être mises en place pour soutenir le développement de relations de confiance entre les parents et les professionnels.
- 3.5. Il convient d'explorer d'autres méthodes, notamment la communication en ligne, pour impliquer les familles dans la vie quotidienne des structures d'EAJE.
- 3.6. Lorsque les structures d'EAJE sont fermées ou que les enfants/familles sont en situation d'auto-isollement, les outils numériques peuvent également être utilisés pour assurer la continuité des relations éducatives.

Suivi et évaluation

Alors que les processus de suivi et d'évaluation de la qualité peuvent être entrepris par une combinaison d'approches descendantes de « contrôle » et d'approches ascendantes de « soutien », les données analysées pour ce rapport indiquent que les éléments de soutien du suivi se sont avérés particulièrement utiles pour épauler les équipes dans l'examen de leur pratique pendant la crise pandémique. En outre, les données relatives à la fréquentation des structures d'EAJE doivent être collectées et suivies afin d'identifier les groupes qui sont moins bien pris en charge par les dispositions existantes et de concevoir

des initiatives visant à garantir que ces structures restent accessibles aux familles les plus touchées par l'impact socio-économique des crises pandémiques.

Orientations politiques

- 4.1. Il est primordial d'investir dans une infrastructure de suivi qui soutient systématiquement les structures et les équipes d'EAJE dans le processus de planification pédagogique, d'évaluation et de révision des pratiques éducatives, et qui est préférable à des processus de contrôle externes en période de crise.
- 4.2. La collecte systématique de données fiables relatives à la fréquentation des structures d'EAJE est nécessaire pour contrôler en permanence l'accessibilité de l'offre en période de crise et pour concevoir des mesures *ad hoc* appropriées afin de garantir un accès équitable.

Gouvernance et financement

L'étude révèle que des préoccupations telles que les droits de l'enfant, l'apprentissage précoce, le soutien parental et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ont été évaluées et considérées différemment selon les pays pendant la pandémie. Dans les pays où l'EAJE a été conçue dès le départ en mettant l'accent sur les droits de l'enfant, les systèmes d'EAJE sont généralement réglementés et financés dans un cadre de gouvernance publique cohérent qui reconnaît la valeur éducative et sociale de l'EAJE. Dans les pays où les fonctions éducatives, sociales et économiques de l'EAJE ont traditionnellement été séparées en deux domaines distincts – à savoir la garde d'enfants et l'éducation de la petite enfance – la gouvernance tend à être plus faible et plus fragile, ce qui entraîne une plus grande fragmentation des initiatives et une discontinuité dans le financement public. L'analyse des données montre que les systèmes d'EAJE fragmentés et sous-financés nécessitent un plus grand nombre de moyens et de mesures à activer en temps de crise. Les systèmes d'EAJE stables, organisés et financés de manière cohérente, étaient nettement mieux préparés à faire face à cette crise et ont nécessité moins de mesures *ad hoc* pour assurer la viabilité du secteur. On peut en déduire qu'un système intégré de gouvernance est mieux à même de faire face aux multiples défis découlant de la crise pandémique.

Orientations politiques

- 5.1. Un flux de communication clair entre les autorités nationales, régionales et locales, par l'intermédiaire des organismes de tutelle et des organes statutaires existants, peut faciliter les processus décisionnels lorsque des actions rapides sont requises, et contribuer à la bonne mise en œuvre des mesures politiques.
- 5.2. Durant la pandémie, il est apparu nécessaire, au sein des systèmes de gouvernance de l'EAJE, d'améliorer l'équilibre entre les processus centralisés de conception des politiques et des réglementations et la mise en œuvre décentralisée.
- 5.3. Une communication de crise claire et sans ambiguïté est extrêmement importante, tant avec les familles directement qu'avec le secteur de l'EAJE.
- 5.4. Des mesures intégrées, combinant l'EAJE et des programmes de soutien financier aux familles, sont nécessaires pour permettre des réponses plus flexibles aux scénarios en constante évolution créés par la pandémie.
- 5.5. Les protocoles de communication interinstitutionnels entre les services d'EAJE, de soins de santé et d'aide sociale doivent être plus largement promus, car ils peuvent servir de base à la création de plateformes de collaboration intersectorielle à l'avenir.
- 5.6. Les systèmes d'EAJE fragmentés et sous-financés ont nécessité des niveaux de soutien plus élevés durant la pandémie. Dans les contextes où le secteur de

l'EAJE repose largement sur des organisations privées à but lucratif plutôt que sur des prestations subventionnées par l'État, l'aide financière d'urgence est devenue la seule approche viable pour éviter la fermeture des structures et assurer la continuité des salaires du personnel.

- 5.7. Pour faire progresser et généraliser les enseignements tirés de cette crise, des ressources financières plus importantes sont nécessaires au niveau statutaire : il est temps d'honorer les responsabilités assumées par les États membres de l'UE en ratifiant la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

(Cette page a été laissée vierge intentionnellement)

Trouver des informations sur l'UE

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site Europa à l'adresse suivante : https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'UE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications européennes gratuites et payantes sur : <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Plusieurs exemplaires de publications gratuites peuvent être obtenus en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (voir https://europa.eu/european-union/contact_fr).



Office des publications
de l'Union européenne